



Élections professionnelles 2014 CAP des conservateurs du patrimoine

LE 4 DÉCEMBRE

JE VOTE CFDT-CULTURE

Profession de foi

CAP des
conservateurs
du patrimoine

La commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard du corps des conservateurs du patrimoine sera renouvelée le 4 décembre prochain. Si désormais les conservateurs du patrimoine ne forment plus qu'un seul corps composé de trois grades (conservateur, conservateur en chef et conservateur général), le décret du 28 août 2013 n'a pas apporté toutes les réponses aux questions que se pose notre profession : exercice de nos missions, conditions d'avancement dans les grades, rémunérations...

Vos élus **CFDT-CULTURE** vous ont régulièrement tenus informés du déroulement des séances de la CAP. Au cours du dernier mandat, la dérive de cette instance vers un rôle de simple chambre d'enregistrement s'est hélas confirmée.

Nous voulons **redonner à cette instance son sens premier**, celui de commission paritaire où organisations syndicales et administration œuvrent à jeu égal afin de faciliter le fonctionnement de nos services et la bonne santé d'un corps fortement sollicité. Mais la CAP demeure également le lieu où les représentants élus du personnel peuvent faire valoir un **point de vue, plus humain**, et faire entendre une **critique constructive** sur les politiques conduites.

Les décisions individuelles

Nous nous efforçons d'obtenir qu'une véritable discussion précède l'établissement des tableaux d'avancement et qu'y soient appliqués des **critères justes et transparents**.

À l'heure où le ministère annonce une grande réflexion autour des **rémunérations de ses agents**, le silence autour du corps des conservateurs est plus qu'inquiétant. Nous sommes résolu à nous battre afin que les réalités du métier soient reconnues. Le récent décret de fusion des corps de conservateurs du patrimoine et de conservateurs généraux affirme clairement que le corps des conservateurs a vocation à exercer des fonctions d'encadrement et de pilotage, ce qui en fait un corps relevant pleinement de la catégorie A+. À nos compétences scientifiques s'ajoutent de plus en plus des responsabilités élargies de management de service et d'équipes, sans que pour autant la rémunération ni le régime indemnitaire, bloqué depuis près de 20 ans, ne suivent ! Quant aux primes, on sait leur médiocrité et les promesses réitérées de l'administration de s'en soucier après la fusion des corps : c'est le moment !

Les représentants du personnel ont surtout vocation à se positionner sur des questions de postes et d'affectations et les occasions d'intervention n'ont guère manqué ! On assiste en effet à l'extinction de postes jusque-là pourvus avec régularité, sans parler de l'absence répétée de postes pour la spécialité PSTN. La mise à jour hebdomadaire de la Biep (quelque peu compensée par la diffusion d'une liste interne au seul réseau des archives) crée un **écran de fumée** bienvenu pour l'administration. C'est une raison supplémentaire pour choisir des représentants disposant de réseaux d'information efficaces dans tous les services et toutes les spécialités.

Pour les archives, l'étroitesse du vivier des conservateurs se traduit par la vacance prolongée et régulière de postes de responsabilité, les « caprices » d'exécutifs territoriaux faisant parfois obstacle aux nominations pressenties. On a même vu un département privé de directeur pendant plus de 3 ans, record à battre, sans que le Ministère ne puisse imposer le droit.



À cette situation fait sinistrement écho la **réforme territoriale** en cours. Face aux menaces qu'elle porte, et notamment sur les conservateurs mis à disposition auprès de collectivités territoriales, la **CFDT-CULTURE** ne permettra pas que le débat se fasse sans dialogue social.

La raréfaction des candidats potentiels, qui peut ouvrir la voie au recrutement d'universitaires, ou autres chargés de mission, n'est pas même compensée par le jeu des détachements, voire de l'affectation de membres du corps venant d'autres ministères. Le ministère de la Culture ne dispose plus des crédits nécessaires pour pourvoir ces postes. Certains (CRA, CRMH) restent ainsi **vacants** pendant des mois, avec toutes les conséquences que cela peut impliquer. Et que dire de l'**outre-mer**, où les DAC sont en **sous-effectif flagrant** et où les **conservateurs** sont de plus en plus **rare** !

Côté Archives nationales, l'ouverture du navire amiral de Pierrefitte aurait pu être le début d'une belle aventure. Las ! Avec la **crise qu'elles connaissent actuellement** (site de Fontainebleau s'effondrant, site de Paris à réhabiliter, site de Pierrefitte à améliorer), le bateau prend l'eau. Trouver des solutions pérennes pour la sauvegarde des archives encore conservées sur le site bellifontain sans nuire au travail des équipes présentes sur les deux autres sites constituera **une de nos priorités et doit susciter un dialogue** entre l'administration, les conservateurs et les organisations syndicales.

L'autonomisation croissante des grands établissements publics permet la **prolifération de chargés de missions, chefs de projets contractuels ou vacataires**, emplois que leur nature devrait logiquement conduire à confier à des **conservateurs** : on préférerait de beaucoup qu'une politique de **recrutement raisonnée** permette de les accueillir dans le **corps des conservateurs**.

Les réformes en cours : quelles conséquences sur les services culturels ?

Les services déconcentrés du Ministère de la Culture s'inquiètent du contenu de la future **réforme des collectivités locales** et sur ses conséquences sur les administrations culturelles. Pour les monuments historiques, la possibilité d'une extension des transferts de monuments – jusqu'aux cathédrales – est toujours évoquée avec la perte des responsabilités régaliennes que cela entraînerait. Les SRA s'inquiètent pour leur part, légitimement, du sort qui pourrait leur être réservé en cas de fusion de régions et/ou de délégation de compétences aux collectivités. Par ailleurs, il est depuis peu admis, sans que ce soit vraiment officiel, que **les DRAC organisent à leur convenance leurs services patrimoniaux**. C'est à chaque fois l'occasion de réduire un peu les services en région. Sans rien en dire : l'affaire se découvre à la publication d'un de ces postes de conservateur « multi-cartes ».

Avec le projet d'**ouverture des musées 7 jours sur 7**, la méconnaissance de nos métiers éclate une nouvelle fois au grand jour : travaillez plus pour gagner moins, et maintenant même la nuit ! Si les conservateurs ont l'habitude de ne pas compter leurs heures, il faudra toutefois prévenir les administrateurs que le jour de fermeture servait jusqu'alors à faire vivre les collections, notamment gérer en toute sécurité les mouvements d'œuvres ou encore procéder en salle aux restaurations. Mise en danger et inconfort des visiteurs, stress pour les agents, fermetures de salles en nombre : ce seront sans doute les prestataires de manutention qui en sortiront gagnants, avec quelques heures supplémentaires au compteur.

Dans nombre de régions, plusieurs missions relevant des **conservateurs des MH et de l'archéologie** – prescription ou contrôle scientifique et technique (CST), notamment – ne peuvent plus être assurées correctement, faute de personnel suffisant. Comme, dans le même temps, les recrutements se tarissent et que la part des missions opérationnelles, donc des **savoir-faire et des métiers**, s'appauvrit, on devrait voir à terme gommée la compétence scientifique. Le jour où, de renoncements en transferts de compétences, ces services n'auraient plus qu'à gérer des subventions et des dossiers administratifs, ils n'auraient plus besoin de conservateurs. Le recours à des **prestataires de service extérieurs**, de plus en plus souvent évoqué, ne saurait constituer une réponse adéquate, pas plus que le remodelage des postes et de leurs missions au sein des DRAC, sans



concertation avec les services centraux du Ministère, aboutissant à des profils de « conservateur à tout faire ». On observe actuellement une **véritable saignée dans ces deux filières** vers d'autres disciplines, à laquelle les critères de recrutements puis la formation des jeunes conservateurs ne sont pas étrangers. On peut craindre que, dans un contexte de départs en retraite nombreux – avec non-remplacement d'un sur deux – et de transferts aux collectivités territoriales, cette fuite ne serve au contraire une politique qui consisterait à **vider les services de leurs personnels scientifiques**.

Après le rouleau compresseur de la RGPP, **la Revue des missions de l'État** pose à nouveau la même question brutale : que conserve-t-on, que transfère-t-on (aux régions, par exemple), que supprime-t-on, que développe-t-on (enfin, sur le papier...) parmi les missions de l'État ? C'est l'évidence même : les missions de conservation du patrimoine qui nous sont confiées ne resteront pas à l'écart de l'exercice. On mesure aisément les enjeux...

Vos représentants **CFDT-CULTURE** continueront leur travail pour **sauvegarder les effectifs** et le **contenu de nos missions**.

Recrutement et formation

Nous avons en 2011 dénoncé la "non-réforme" du concours. Nos craintes ont hélas été au moins en partie confirmées. Certes, le vivier de candidats s'est en partie élargi, notamment dans la filière archéologie, grâce à la prise en compte des acquis de l'expérience. Cependant, on a vu au fil des années le nombre de reçus ne même pas parvenir à remplir les postes ouverts. La filière Archives a été la plus touchée puisqu'au dernier concours, **sept postes ouverts n'ont pu être pourvus**, ce qui est gravissime.

Le petit nombre de postes mis au concours est en outre ridicule eu égard aux besoins. Et que dire de la **spécialité PSTN** où l'État n'a jamais ouvert **aucun poste depuis la création** de cette spécialité au sein du corps. Autant dire qu'on ne l'aurait accueillie que pour la mettre en extinction. Les spécialités Archéologie et Monuments historiques-Inventaire (on sait ce qu'il en est de l'Inventaire...) peuvent à bon droit se demander si le sort de PSTN ne préfigure pas leur propre destin. La question se pose d'une manière générale pour toutes les spécialités non « beaux-arts » : soit le concours n'est pas organisé pour sélectionner les compétences véritablement utiles au métier, soit il l'est pour **limiter abusivement** le nombre de lauréats. Il en va de même pour la formation initiale des conservateurs, centrée sur les musées **au détriment des autres spécialités**. En archéologie, à la **lenteur** des promotions s'ajoute un départ vers d'autres spécialités plus attractives en termes de reconnaissance de carrière.

Nous nous battons pour que le corps des conservateurs continue à symboliser la **haute compétence scientifique** dans tous les domaines patrimoniaux.

Nous continuerons à **défendre les conditions de travail de nos collègues** dans un contexte où la culture n'est hélas plus considérée par certains comme une richesse mais comme un fardeau.

Nous refusons cette évolution au rebours de toutes nos convictions en matière de démocratie et de politique culturelle. Nous **refusons la dégradation** de nos fonctions et la négation de nos compétences. Une CAP n'est pas le lieu normal où en débattre mais il le devient puisque ce débat est éludé. Cette CAP traite du **statut et des conditions d'emploi des conservateurs du patrimoine** : la **politique patrimoniale de l'État** est sous-jacente à la plupart des questions qui lui sont soumises.

Avec la CFDT-CULTURE, saisissez-vous de cette tribune !



Forts de vos suffrages, nous y ferons entendre votre voix
et cette voix sera forte, vous connaissez la pugnacité des élus CFDT-CULTURE.

VOTEZ POUR LES CANDIDATS CFDT-CULTURE

Conservateurs généraux

Sylvie CLAIR

Archives de Marseille

Christine MARTELLA

AD Vaucluse

Élisabeth TABURET-DELAHAYE

SCN Musée de Cluny

Isabelle VERNUS

AD Saône-et-Loire

Pierre FOURNIÉ

Archives nationales

Conservateurs en chef

Philippe LUEZ

GIP Port Royal

Joël POIVRE

AN Outre-mer

David PEYCERE

Cité de l'architecture
et du patrimoine

Claire DECOMPS

SRI Lorraine

Michel THIBAUT

Archives nationales

Conservateurs

Nicolas PAYRAUD

DAC Guyane - SRA

Vincent BOUAT

SG - SIAF

Caroline VRAND

DGP - SMF

Delphine LACAZE

DRAC Picardie - CRMH

Magali LACHEVRE

SHD Cherbourg

Votre bulletin de vote doit parvenir au Secrétariat général du ministère de la Culture
avant le 4 décembre

Ne sous-estimez pas les délais postaux.

Conformez-vous exactement aux instructions fournies avec le matériel de vote.

Votez pour la liste entière sans rayer ni cocher aucun nom



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**